



VILLE DE
MACAMIC
Une ville de choix

Aux contribuables de la Ville de Macamic

AVIS PUBLIC

Est donné par la secrétaire-trésorière adjointe de la Ville de Macamic :

Que le règlement suivant a été adopté par la MRC d'Abitibi-Ouest :

Règlement No 05-2020 : Constitution des quotes-parts – Règlement afin de prévoir les modalités de l'établissement des quotes-parts de ses dépenses et de leur paiement par les municipalités et territoires non organisés.

Que le règlement ci-haut mentionné a été déposé au bureau du secrétaire-trésorier de la Ville de Macamic, au 70, rue Principale et que toute personne intéressée peut les consulter aux heures ordinaires d'ouverture du bureau municipal.

Donné à Macamic, ce 2 décembre 2020.



Joëlle Rancourt

Secrétaire-trésorière adjointe

70, rue Principale, Macamic (Québec) J0Z 2S0
Téléphone : 819 782-4604
Télécopieur : 819 782-4283
Courriel : macamic@mrcao.qc.ca